



CRYSTAL FINANCE

LUXEMBOURG



AURALYS 3

VOTRE ACCÈS PRIVILÉGIÉ
AU LUXEMBOURG

Contrat d'assurance sur la vie multi-devises et multi-supports

AURALYS 3

Valoriser un capital, le transmettre ou encore faire fructifier une épargne, sont des objectifs auxquels répond l'assurance vie.

Auralys 3 est un contrat luxembourgeois qui réunit tous les outils indispensables à la réalisation de ces objectifs.

Avec **Auralys 3**, vous investissez au cœur de l'espace européen dans un cadre fiscalement neutre et juridiquement stable et avez accès à des supports d'investissement variés et innovants.

LA SOLIDITÉ D'UN GRAND GROUPE

Auralys 3 a été conçu en partenariat avec La Mondiale Europartner, société luxembourgeoise filiale d'AG2R LA MONDIALE, spécialiste de l'assurance vie au service de la mobilité internationale.

UN CADRE JURIDIQUE SÉCURISÉ

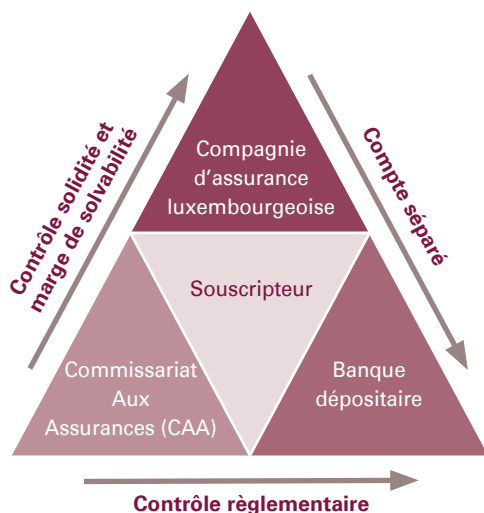
Grâce à une législation particulièrement favorable à l'épargne, vos avoirs sont protégés par une réglementation prudentielle stricte :

/ Par une convention de dépôt tripartite

Grâce à cette convention entre la compagnie d'assurance luxembourgeoise, la banque dépositaire et le Commissariat Aux Assurances, les actifs des contrats constituent un «patrimoine distinct» de celui de la compagnie, protégé d'une éventuelle défaillance par le «Super Privilège» de la loi du 6 décembre 1991 (art. 37, 39 et 40).

/ Les comptes de la compagnie sont contrôlés

Ce contrôle a lieu chaque trimestre ; il est effectué par le Commissariat Aux Assurances.



UNE FISCALITÉ PRIVILÉGIÉE POUR UNE ORIENTATION INTERNATIONALE

Vous bénéficiez de la fiscalité attrayante de l'assurance vie couplée à la neutralité fiscale du Luxembourg.

/ Au Luxembourg, totale exonération d'impôt

Au Luxembourg, ne sont taxés ni les primes, ni les gains en capital réalisés lors de rachats ou au terme d'un contrat, ni le capital décès versé aux bénéficiaires.

/ Hors Luxembourg

La fiscalité applicable est celle du pays de résidence fiscale du souscripteur. Celui-ci doit donc se conformer aux obligations déclaratives applicables dans son pays de résidence et, le cas échéant, à la convention fiscale conclue avec le Luxembourg.

UN SAVOIR-FAIRE FINANCIER POUR UNE GESTION À LA CARTE

L'ingénierie financière du Luxembourg vous donne accès à un choix étendu d'instruments, vous permettant ainsi de construire une allocation personnalisée.

Auralys 3 vous propose :

- > Un contrat pouvant être établi en **EUR, USD, GBP, CHF**.
- > Une architecture ouverte : **large gamme d'OPCVM** multi-devises (EUR, USD, GBP, CHF, JPY, AUD ...), gérés par des établissements de gestion internationaux et couvrant de nombreuses classes d'actifs et zones géographiques.
- > **Des profils de gestion ASG - BuyStop**, en EUR ou USD, à partir de 10 000 EUR : Réactif Prudent, Équilibré ou Dynamique, ces profils sont conçus pour adapter leur allocation aux fluctuations des marchés, sans que vous ayez besoin d'intervenir. Cette gestion est assistée par notre progiciel BuyStop qui identifie les probables ruptures de tendances et sélectionne les OPCVM en fonction de ces tendances.

- > Des fonds internes collectifs qui accueillent régulièrement une sélection exclusive de produits structurés créés sur-mesure.
- > Des fonds garantis en devises pour une gestion sécuritaire assortie d'une garantie en capital.

DES OPTIONS DE GESTION POUR STRUCTURER VOTRE ÉPARGNE

En fonction de vos objectifs, ces options, utilisables alternativement, vous offrent la possibilité de piloter vos investissements à votre rythme :

- > Renforcement de votre épargne par la mise en place de versements libres complémentaires programmés.
- > Sécurisation ou dynamisation de cette épargne par des arbitrages progressifs entre les fonds garantis et les supports en OPCVM.

UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À UNE LIGNE DE CRÉDIT

En fonction du montant et des supports d'investissement choisis, vous pouvez bénéficier d'une solution de liquidité sous forme d'une ligne de crédit adossée à votre contrat :

- > montant flexible et durée variable,
- > taux préférentiels,
- > pas de frais de dossier,
- > remboursement trimestriel des intérêts.

DES GARANTIES DE PRÉVOYANCE PATRIMONIALE

Auralys 3 propose quatre garanties décès complémentaires, qui vous permettent de vous orienter vers les marchés actions sans remettre en cause la protection financière de vos proches en octroyant le versement d'un capital minimum ou complémentaire en cas de décès :

/ Garantie plancher

Le capital est égal au cumul net des versements investis. Le montant de cette garantie peut, si vous le choisissez, être revalorisé.

/ Garantie tunnel

Cette garantie augmente l'épargne acquise d'un montant ou d'un pourcentage.

/ Garantie cliquet

Le capital assuré est égal à la plus haute valeur de l'épargne atteinte depuis la souscription.

/ Garantie majorée

Le capital assuré est majoré jusqu'à 300 % en fonction de l'âge de l'assuré à la souscription et de son choix.



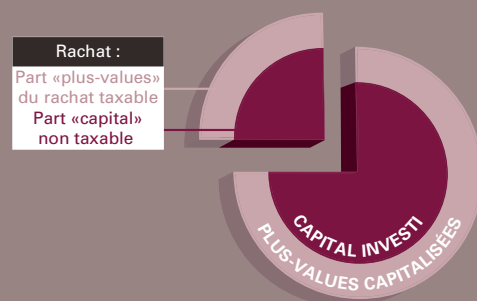
LES AVANTAGES DE L'ASSURANCE VIE* pour un résident fiscal français

/ Un moyen de transmission en cas de décès à privilégier

- > Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires, librement choisis : famille, amis, autres.
- > Pour les sommes versées avant 70 ans : 152 500 EUR par bénéficiaire sont exonérés d'imposition.
- > Pour les sommes versées après 70 ans : la totalité des intérêts ainsi que les premiers 30 500 EUR de capital sont exonérés de droits de succession.

* Fiscalité applicable à la date d'édition de ce document.

/ L'assurance vie : une fiscalité attractive pour les rachats



Lors de chaque rachat, vous pouvez choisir entre deux fiscalités : soit l'intégration à vos revenus des plus-values réalisées lors de ce rachat, soit le Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) au taux en vigueur en fonction de l'âge de votre contrat. Dans les deux cas, la plus-value sera également soumise aux prélèvements sociaux et vous bénéficierez après 8 ans d'un abattement annuel.



SAS au capital de 133 000 EUR
Intermédiaire en assurance et en opérations de banque
et service de paiement
Soumis au contrôle de l'A.C.P.R. (61, rue Taitbout
75009 Paris). Orias n°11 060 223 (www.orias.fr)
Adhérent à l'Association Nationale des Conseils
Financiers n°E002774, association agréée par
l'Autorité des Marchés Financiers

SIÈGE SOCIAL

939, rue de la Croix Verte - CS 44461
34198 Montpellier cedex 5 - France
Tél +33 (0)4 67 04 66 36
Fax +33 (0)4 67 04 66 35
contact@groupe-crystal.com

www.crystal-finance.com

Une société du Groupe Crystal



AG2R LA MONDIALE

La Mondiale Europartner
Membre du Groupe AG2R LA MONDIALE
S.A. au capital de 64 686 447 EUR
RC Luxembourg B49.940
TVA Intracommunautaire : LU16326640

SIÈGE SOCIAL ET BUREAUX

Atrium Business Park
23, rue du Puits Romain
Z.A. Bourmicht - L-8070 Bertrange
Grand Duché du Luxembourg

ADRESSE POSTALE

BP 2122 - L-1021 Luxembourg
Grand Duché du Luxembourg